

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix, 25 francs par an.
14 » six mois.
7 50 » trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFITTE, BULLIER et C^o, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS, LAFITTE BULLIER et C^o pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 16 décembre 1865

BULLETIN.

Les correspondances de Bruxelles sont remplies de détails sur les préparatifs des unérielles du roi Léopold. Depuis mercredi, le corps du défunt est exposé dans une chapelle ardente au Palais royal, où se presse une grande affluence de personnes de la capitale et des provinces. Les obsèques ont lieu aujourd'hui samedi; demain, le roi Léopold II prêterait serment à la Constitution, en présence du Sénat, de la Chambre des représentants et des membres du Corps diplomatique.

La Chambre des représentants doit se réunir ce soir en comité secret pour délibérer sur l'Adresse à présenter au nouveau roi.

Léopold II prendra immédiatement possession du pouvoir. On croit que, jusqu'à nouvel ordre, aucun changement n'aura lieu dans les hautes régions politiques.

Le télégraphe nous apporte le résumé du Message du Président des Etats-Unis M. Johnson professe une politique conciliante vis-à-vis du Sud. Il blâme la conduite de l'Angleterre, mais ne conseille pas à la législature d'essayer d'obtenir une réparation. Le Message affirme de nouveau, d'une manière générale, la doctrine de Monroe. Il annonce que la correspondance avec la France sera présentée au Congrès. La dette publique au 30 novembre était de 2, 714,000,000 de dollars.

Les députés du Sud n'ont pas été admis à entrer au Congrès.

Une dépêche résume aussi le discours prononcé jeudi à l'ouverture de la Diète hongroise par l'Empereur d'Autriche.

Entrant dans le vif de la question, Sa Majesté a énuméré les différents obstacles qui s'opposaient à la conciliation, afin de parvenir plus aisément à les écarter. « Il s'agit, avant tout, de régler dans le sens de la Pragmatique-Sanction les rapports réciproques des pays de la couronne de Hongrie. Voilà pourquoi la Diète de Transylvanie a été convoquée pour réviser la loi de l'Union, et voilà aussi pourquoi la Diète de Hongrie est invitée à soumettre à un examen approfondi la loi de 1848 relative à cet objet. »

Quant à la Diète de Croatie, elle aura à s'entendre avec la Diète de la Transylvanie sur les rapports légaux entre les deux pays, afin que les diverses fractions de la couronne de Hongrie puissent participer au traitement des affaires communes à toutes les parties de l'empire, condition absolue de son unité et de son intégrité, ainsi que de sa position comme grande puissance en Europe, « condition à laquelle toute autre considération doit être subordonnée. »

« Les formes du traitement commun des affaires de l'Empire ont été tracées, dit le discours impérial, par la patente de février, mais celle-ci ayant soulevé de nombreuses objections, et l'Empereur désirant une entente dont tout le monde reconnaisse la nécessité, le statut et la patente ont été suspendus tous deux sont soumis maintenant à la Diète hongroise pour qu'elle les examine et les accepte, avec cette observation que, dans le cas où la Diète se croirait obligée d'y proposer des modifications, cela ait lieu d'une façon qui réponde aux conditions vitales de l'Empire. A cela se rattache étroitement la révision de la partie des lois de 1848, dont la validité n'a pas été mise en doute, mais qui ne

pourront être exécutées et auxquelles il ne pourra être prêté serment que lorsqu'elles auront été dépouillées de diverses dispositions préjudiciables. »

Le discours de l'Empereur a été interrompu à diverses reprises par des vivats enthousiastes.

D'après une communication officielle faite aux journaux d'Alger, le colonel de Colomb, renforcé par les tribus des Hamjans et des Garrabas, récemment soumissionnés, a surpris deux fois l'ennemi dans le pays des Bunes. Il a battu la grande tribu des Trafis qui cherchait vainement un refuge dans le Sahara.

Le colonel de Sonis, sorti de Laghouat, ne laisse pas de repos à Si-Lala et lui coupe la retraite vers l'Est. Les troupes sont en parfaite santé et pleines d'ardeur.

On écrit de Rome que le gouvernement pontifical vient d'autoriser ses agents à l'étranger pour le recrutement de trois mille volontaires fantassins et cavaliers en sus du contingent précédemment convenu. Cela porterait à 15,000 hommes le chiffre de l'armée romaine.

Le Journal de Rome du 13 annonce que les troupes pontificales ont eu des rencontres avec les brigands sur les territoires de Banco, Monticelli et Vallecapa. Une bande de brigands ayant passé la frontière a été battue par les troupes italiennes; son chef a été blessé et fait prisonnier.

On mande aussi télégraphiquement de Rome que le 13 une colonne de soldats pontificaux avait attaqué sur le mont Caccino une nombreuse bande de brigands. La lutte a duré plus de trois heures. Les soldats pontificaux ont eu 3 morts et 2 blessés. Les brigands ont été dispersés.

Contrairement aux prévisions inquiétantes de plusieurs journaux espagnols, la rentrée de la Reine d'Espagne à Madrid s'est effectuée de la manière la plus paisible et au milieu des témoignages de sympathie de la population. On continue à regarder comme probable une modification ministérielle.

La Correspondancia de Madrid dément la nouvelle d'un emprunt que le gouvernement espagnol ferait par l'entremise de M. Pereire. La Correspondancia ajoute qu'un emprunt n'est pas nécessaire.

Un grand meeting en faveur de la Réforme a été tenu le 13 à Birmingham, sous la présidence du maire, M. Bright a prononcé un discours dans lequel il a maintenu la nécessité d'une réforme parlementaire immédiate. M. Bright veut que sur 5 millions de citoyens qui ne peuvent actuellement prendre part à l'élection des représentants du pays, un million au moins soit investi du droit électoral. Les paroles de M. Bright ont provoqué des applaudissements enthousiastes.

J. REBOUX

Voici, d'après un journal de Paris, quels seront les projets de loi discutés pendant la prochaine session du Corps législatif, et ceux qui seront, au contraire, probablement écartés.

Le projet d'affecter des crédits extraordinaires pour une somme de 360 millions aux travaux publics, après avoir été très vivement défendu par M. Béchic, paraît être sacrifié au système des économies budgétaires poursuivi par le ministre des finances, et si ce projet n'est pas définitivement abandonné, il est pour le moins, certainement ajourné et ne figurera pas cette année dans le programme des discussions.

Le projet de loi sur l'abolition de la contrainte par corps n'est pas indéfiniment ajourné, comme cela avait été dit, par suite de l'enquête à laquelle on a cru devoir le soumettre. Toutefois il est à présumer qu'il en résultera un retard dans la présentation de ce projet, et que son examen ne pourra avoir lieu qu'en 1.67.

Quant au projet de loi sur les banques, on nous assure que le Corps législatif s'en occupera dès le début de la session.

La loi sur les sociétés sera aussi certainement votée cette année, ainsi que le projet de code rural, dont nous avons annoncé l'achèvement par le Conseil d'Etat.

Enfin, on annonce qu'un certain nombre de nouveaux projets de loi s'élaborent en ce moment, notamment sur certaines modifications à apporter à l'organisation actuelle du service des postes et de la télégraphie, et que ces projets prendront également place dans le programme des travaux du Corps législatif, dont la prochaine session sera, comme on le voit, des plus laborieuses.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

New-York, 5 décembre.

Le Message du président Johnson regarde comme la condition essentielle du rétablissement de l'Union et de l'entrée du Sud au congrès, la ratification par le congrès de l'amendement à la Constitution qui abolit l'esclavage.

Depuis le commencement de l'année, la marine qui comptait 530 vaisseaux et 3,000 canons, a été réduite à 117 vaisseaux et 830 canons. Le gouvernement se propose de réduire l'armée à 50,000 hommes, tout en organisant de façon à pouvoir la porter à 82,000 hommes si les circonstances l'exigent.

Le budget de la guerre qui était de 516 millions de dollars, est réduit à 33 millions.

Le président recommande au Congrès d'adopter des mesures tendant à diminuer la circulation du papier-monnaie, et à assurer le paiement de la dette dans un délai de trente ans.

Le but constant des efforts du président est de rester en paix avec les nations étrangères.

Il croit que les pays étrangers sont animés des mêmes sentiments.

La reconnaissance des insurgés comme belligérants est sans précédent. Elle n'est pas justifiée par l'issue de la guerre.

Le président résume les négociations entre les Etats-Unis et l'Angleterre sur la question de l'Alabama. L'Angleterre n'a pas consenti à soumettre la question à un arbitrage. Elle a proposé une commission, mais en écartant la question des prétentions commises par l'Alabama. Cette proposition n'ayant pas été jugée satisfaisante a été rejetée par le gouvernement des Etats-Unis.

Le gouvernement américain n'avait pas considéré cette question comme un défaut de loyauté de la part de l'Angleterre, mais comme une question de droit public dont la solution importait à la paix du monde. Le but principal des Etats-Unis n'était pas d'obtenir une indemnité pécuniaire.

La justification présentée par les ministres anglais ne peut pas être soutenue devant un tribunal international. Néanmoins, le président n'est pas d'avis d'essayer actuellement d'obtenir une réparation. C'est par une réforme de droit international que les relations amicales entre les deux pays doivent être basées sur la justice mutuelle.

Les Etats-Unis maintiennent leur politique traditionnelle en laissant les nations européennes choisir la forme de gouvernement qui leur convient. Cette modération peut justifier une modération analogue à leur égard. Les Etats-Unis considèrent comme une grande calamité pour eux-mêmes et pour la paix du monde si quelque puissance européenne provoquait le peuple américain à défendre ses institutions contre l'intervention étrangère. Les Etats-Unis ne peuvent pas prévoir et ne veulent examiner ni les circonstances qui pourraient se présenter ni les combinai-

sons possibles qui les obligeraient à se protéger contre des projets opposés à leur forme de gouvernement.

Les Etats-Unis désirent se conduire à l'avenir vis-à-vis des puissances étrangères comme ils l'ont fait dans le passé, et, sauf le cas d'une agression étrangère, ils ne s'écarteront jamais de cette ligne.

Ils comptent sur la sagesse et la justice des puissances étrangères pour respecter le système de non intervention.

La correspondance avec la France sur les questions pendantes sera présentée au Congrès.

New-York, 8 décembre.

Le Congrès a adopté une proposition repoussant toute suggestion tendant à réduire la dette nationale.

La Géorgie et l'Alabama ont adopté l'amendement à la Constitution.

La Louisiane a aboli l'esclavage.

Le rapport du secrétaire du Trésor se prononce en faveur du retrait de la loi qui donne cours forcé au papier-monnaie. Le rapport demande l'autorisation d'émettre à discrétion des bons du Trésor, donnant 6 0/0 d'intérêt de façon à retirer les bons portant intérêt composé et les bons du gouvernement. Le déficit du budget s'élève à 12 millions de dollars; il sera couvert par des emprunts.

Le budget de l'année financière se terminant au 30 juin 1867 présentera un excédant de onze millions.

Le rapport combat le traité de réciprocité avec le Canada.

Dublin, 15 décembre.

Les juges composant la Commission chargée de juger les fénians de Cork, sont partis pour cette ville par un train ordinaire. Ils étaient précédés par une locomotive pilote.

Une foule immense les attendait, mais son attitude n'avait rien d'hostile.

Le juge Fitzgerald, dans son allocution au grand jury, a démenti le bruit qu'il eût conseillé les poursuites contre les fénians.

On assure que 4,000 hommes de troupes seront rennis à Cork pendant la durée du procès.

Hier soir, toute la garnison de Dublin a été consignée.

L'importante fabrique de M. O'Farnell à Dublin a été brûlée. La perte est immense.

Madrid, 14 décembre.

La reine est entrée à Madrid aujourd'hui, à 2 heures de l'après midi. S. M. a été reçue par le duc de Tetuan. Elle a été acclamée par la population en se rendant à Notre-Dame d'Atocha. S. M. est rentrée au Palais à 3 heures et demie. Tout s'est passé avec le plus grand ordre. — 3 0/0 dette intérieure, 39 50. — 3 0/0 dette différée, 36 30. Change sur Londres, 49 05. Change sur Paris, 3 06.

CORRESPONDANCE

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 13 décembre.

On a repandu aujourd'hui à la Bourse le bruit d'un projet de traité entre la France et le Mexique pour le rappel à date fixe de notre armée expéditionnaire. On dit même qu'un général français sera envoyé à Mexico pour présenter la convention projetée à la signature de l'Empereur Maximilien. Il est possible que des pourparlers dans ce sens aient eu lieu; mais leur résultat, quel qu'il soit, ne pourra être connu que dans quelques semaines. Du reste, le gouvernement français emploie tous ses efforts à dégager le plus tôt possible la responsabilité qu'il a généreusement prise dans la suppression de l'anarchie mexicaine et dans l'établissement d'un état de choses régulier et durable pour ce pays.

Le bruit que Stephens est arrivé à Paris se confirme à Dublin. « On dit, ajoute le Dublin evening que son extradition aurait été demandée par le gouvernement anglais sous le prétexte d'évasion de la prison. Le gouvernement français aurait fait observer à l'Angleterre la nature du crime pour

lequel Stephens avait été condamné, prétendant que l'évasion de la prison venait s'absorber dans le haut crime politique qui lui était imputé, et il aurait refusé l'extradition.

« Il n'y a rien de nouveau en Belgique, lisons-nous dans le Monde, il n'y a qu'un journal de moins... au principal club de Bruxelles. Les membres de ce club, gens éclairés, mais insuffisamment, à ce qu'il semble, ont solennellement brûlé un numéro du Monde à cause d'un article sur la Belgique. Cette fois, au moins, on ne dira pas que c'est nous qui mettons le feu à la Belgique. »

Le bruit court que le prince Napoléon, après un rapide séjour à Paris, s'embarquera à Brest sur la corvette le Prince Jérôme pour une longue expédition dans l'Afrique méridionale et dans l'extrême Orient.

Si cette nouvelle se confirme, elle mettra fin aux bruits de retrait de la loi qui donne cours forcé au papier-monnaie, comme président de la Commission de l'Exposition universelle de 1867.

L'Empereur et l'Impératrice sont attendus demain soir aux Tuileries. Il y aura dimanche messe et sermon à la chapelle du Palais.

Aujourd'hui, 15 décembre, anniversaire de l'arrivée à Paris des restes mortels de l'Empereur Napoléon 1^{er}, un service commémoratif a eu lieu à l'Hôtel des Invalides. Un grand nombre de notabilités civiles et militaires y assistaient. On a déposé à profusion des couronnes d'immortelles sur la grille qui entoure la colonne Vendôme.

On parle beaucoup de M. l'abbé De-launay, curé de Saint-Etienne-du-Mont pour l'évêché de Cahors. C'est avec lui que Mme Duruy aurait eu les conférences qui ont amené son abjuration. On désigne également M. l'abbé Hugonin, supérieur de l'établissement des hautes études ecclésiastiques de Paris, pour l'évêché de Vannes. Ce poste a déjà fourni plusieurs évêques, entre autres Mgr. Criucie, évêque de Marseille. Il serait également question de nommer l'abbé Degueyry, curé de la Madeleine, évêque in partibus et gouverneur du Prince impérial.

M. Lallemand, ancien chargé d'affaires de France en Turquie, et le docteur Favvel sont désignés pour prendre part à la conférence sanitaire qui doit prochainement se réunir à Constantinople.

On annonce la très prochaine mise en vente de la sainte Bible, annotée par Proudhon.

L'ouverture des conférences des avocats à la Cour impériale de Paris aura lieu demain samedi.

Une assez vive émotion règne dans le quartier latin au sujet des mesures disciplinaires exercées contre plusieurs étudiants qui ont activement coopéré au Congrès socialiste de Liège. Il y a lieu d'espérer que la réflexion l'emportera sur des velléités qui ne tendent à rien moins qu'à dégrader la jeunesse studieuse du devoir et de la règle dont elle est la première à profiter.

Le désordre persiste aux représentations d'Henriette Maréchal. Hier encore, le tumulte a été si intense que la police a dû procéder à plusieurs arrestations ce qui n'a pas empêché le laps de continuer jusqu'à la fin de la soirée.

Pour toute la correspondance, J. Reboux

BULLETIN INDUSTRIEL & COMMERCIAL.

Le bilan de la Banque de France constate toujours une grande abondance de ressources métalliques qui malheureusement coïncide avec une certaine inactivité commerciale. Le portefeuille en effet ne s'est accru que de 12 millions dont 6 pour Paris et 6 pour les succursales. L'encaisse à 434 millions ne présente qu'une diminution de 4 millions. La circulation des billets s'est élevée de 864 à 875 millions. Le compte courant du Trésor créditeur s'est accru de 4 millions. Les comptes particuliers stationnaires à 24 millions